

CITIZEN

Lettre ouverte

Aux participants à la Tripartite

Forum Culture(s)

Le Forum Culture(s) est une plate-forme d'échange, de discussion et de proposition entre artistes, acteurs culturels et membres de la société civile luxembourgeoise. Il se réunit depuis trois ans et a préparé en amont des dernières élections législatives le Pacte Culturel qui a été signé par six partis politiques, dont notamment les deux partis qui constituent le Gouvernement.

Dans le contexte des présentes négociations au sein de la Tripartite, et dans sa mission de suivi et de monitoring du Pacte Culturel, le Forum Culture(s) se permet de rappeler les engagements pris par les partis politiques (voir www.forumcultures.lu). Nous tenons aussi à rappeler l'engagement du Gouvernement dans son programme gouvernemental :

« La culture étant un vecteur du développement d'une société, le Gouvernement entend lui accorder une place de choix et œuvrer en faveur de l'approfondissement de sa politique culturelle qui est nécessairement transversale. Il s'engage en vue d'une meilleure prise en compte de la culture dans les autres domaines politiques du fait de son impact sur la société et de la connaissance, son rôle intégrateur, sa force économique et son rôle dans la promotion du Luxembourg sur la scène internationale. »

Nous espérons que cet engagement du Gouvernement et cette vision de la culture se refléteront dans les discussions au sein de la Tripartite et seront entièrement partagés par les représentants du patronat et du salariat.

Pendant ces quinze dernières années, le secteur culturel a connu une expansion quantitative et qualitative indéniable au Luxembourg et s'est considérablement enrichi par une professionnalisation accrue du secteur (artistes, techniciens et autres travailleurs culturels) et par une offre culturelle plus large et qualitativement supérieure. Cette expansion culturelle s'est accompagnée d'un renforcement de notre cohésion sociale et a largement facilité l'intégration des non-Luxembourgeois. Il est vrai aussi qu'il y a eu, ces dernières années, un engagement politique et budgétaire conséquent de la part des pouvoirs publics - Etat et communes.

Nous sommes conscients que le secteur culturel doit assumer sa part dans l'effort produit par tous les secteurs de notre société en vue de la sortie de la crise économique actuelle. Toutefois, et parce que ce secteur n'est pas représenté par quelque lobby que ce soit, nous tenons à rendre attentif au fait que des réductions budgétaires drastiques dans le secteur de la culture auraient des répercussions indéniablement négatives sur la force créative et innovante de notre société, sur sa cohésion sociale et sur la qualité de vie en général. Nous souhaitons vivement que la crise actuelle donnera l'occasion au gouvernement et aux pouvoirs publics de définir plus clairement les priorités et les stratégies en matière de politique culturelle, ceci en coopération étroite avec les artistes et les acteurs culturels, et à travers un débat avec les députés. Dans le cas où des réductions importantes venaient à grever le budget culturel, nous voudrions d'ores et déjà souligner que la première priorité serait de protéger les artistes et les travailleurs culturels d'une part, les institutions culturelles d'autre part, sans oublier les porteurs de projets innovants. Comme les subventions à la culture sont en fait un investissement dans l'avenir de notre société, ne coupons pas aujourd'hui les racines qui produiront la richesse et le capital social et culturel de notre pays dans les années et décennies qui viennent. Dans une société du savoir, ce sont la culture et l'éducation qui assurent la créativité et l'innovation dans nos entreprises et dans nos services. Toute fausse épargne aujourd'hui se payera doublement demain.

Le Forum Culture(s) est une plate-forme d'échange, de discussion et de proposition entre artistes, acteurs culturels et membres de la société civile luxembourgeoise. Dans ses analyses, propositions et recommandations, concernant les réponses à donner aux grands défis qui se posent à la vie culturelle au Luxembourg, à sa politique culturelle et au développement durable de la société luxembourgeoise, dans un contexte de mondialisation et d'intégration européenne renforcée, il s'adresse tant aux pouvoirs publics, aux niveaux national et communal, qu'aux partis politiques et aux parlementaires.

SHORT NEWS

Die Queesch und die Piraten

Seeräuber sind Rebellen, und so ist es kaum verwunderlich, dass die jüngste Ausgabe des „Magazins für und über Selbstbestimmung“ ganz im Zeichen der schwarzen Flagge steht. Wer im digitalen Zeitalter angekommen ist, wird mit Interesse die Informationen und Interviews zur Piratenpartei lesen. An NostalgikerInnen richten sich die Beiträge über die Vorgeschichte von Radio Ara und über die Piratin Grainne Ni Mhaille. Massive Lektüre bekommt man zum Einsatz der Luxemburger Navy an der „Piratenküste“ Somalias. Dass nicht alle Piraten Freunde sind, erfährt man schließlich am Beispiel der Biopiraterie. Neben dem Dossier enthält die Queesch Nr. 22 das Gespräch eines pensionierten Queesch-Kapitäns mit dem Infoladen-Nachwuchs, unter anderem über dessen Selbstverständnis und sein Verhältnis zur Kufa. Dass „unpaid internship“, also MatrosInnen-Praktika, „legalized slavery“ sind, ist ein weiteres Thema. Um Meutereien vorzubeugen, wird auf interne Debatten eingegangen, nach dem Motto „Don't hate the Queesch, be the Queesch“. Und, wie immer, enthält die Ausgabe Kurznachrichten, Kochrezepte und eine Multimedia-CD.

Armes à sous-munitions : un état des lieux

En février 2010, la Moldavie est devenue le trentième Etat partie à la Convention sur les armes à sous-munitions, adoptée en mai 2008 à Dublin. Le nombre minimal nécessaire de ratifications ayant été atteint, la Convention entrera en vigueur au mois d'août 2010. Le texte, qui a réuni 104 signatures, interdit les armes à sous-munitions, organise leur enlèvement et leur destruction selon des normes précises, exige des Etats parties une assistance aux victimes. Bien avant même l'entrée en vigueur, des mesures fortes ont été prises telles l'adoption de législations nationales en vue de renforcer la Convention ou encore la mise en œuvre, voire l'achèvement, du processus de destruction des stocks d'armes à sous-munitions. En outre, le texte représente une avancée majeure en ce qu'il accorde aux survivants et à leurs familles des garanties jamais obtenues jusqu'alors : l'assistance à la décontamination et aux victimes deviennent des obligations légales pour les Etats parties. Bien entendu, il faudra convaincre de nouveaux Etats d'aller au-delà de leurs intérêts militaires, économiques et commerciaux et les rallier à la Convention. Or, l'on ne peut envisager la réalisation de ces actions, nécessitant une coordination des différents acteurs, gouvernementaux ou non, sur les plans national et international, que sur le long terme. Le rapport « La convention sur les armes à sous-munitions : un état des lieux » de Bérangère Roupert, publié par le GRIP peut-être téléchargé gratuitement à l'adresse <http://www.grip.org/fr/siteweb/images/RAPPORTS/2009/2009-9.pdf>

Ausschreibung für die Solarpreise 2010

Die Luxemburgischen und Europäischen Solarpreise werden von Eurosolar an Gemeinden, kommunale Unternehmen, Privatpersonen, Ingenieure, Architekten, Eigentümer von Anlagen sowie an Organisationen und Journalisten vergeben, die sich besonders um die Nutzung der Solarenergie verdient gemacht haben. Der Solarpreis wird zugleich in mehreren europäischen Ländern ausgeschrieben und durch die jeweiligen nationalen Eurosolar-Sektionen vergeben. Aus der Gruppe der Gewinner der jeweiligen nationalen Solarpreise werden dann die Preisträger für die Europäischen Solarpreise ermittelt. Vorschläge für Projekte, Organisationen und Personen aus den sieben verschiedenen Preiskategorien können in schriftlicher Form (maximal fünf maschinengeschriebene DIN A4 Seiten) in doppelter Ausfertigung eingereicht werden. Die eingereichten Vorschläge sollen die Projekte möglichst genau beschreiben und deutlich erkennbar machen, welchen Stellenwert die Solarenergienutzung dabei einnimmt. Grundsätzlich sollten für Projektbeschreibungen auch Projektzeichnungen, Pläne und Fotos eingereicht werden. Alle Anmeldungen und Vorschläge für die Luxemburgischen und Europäischen Solarpreise 2010 müssen bis spätestens 21. Juni 2010 (Stichtag) bei Eurosolar Lëtzebuerg a.s.b.l. eingegangen sein. Das Anmeldeformular ist unter der Internetadresse www.eurosolar.lu abrufbar.